



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale  
des territoires

Service Prévention des Risques

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2013 245 0006**

**portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation  
du Rhône et de ses affluents dans la commune de SERRIERES**

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à 562-7 instaurant les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles,

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article R.111-4 relatif aux procédures d'enquête publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-197-28 du 16/07/2010 prescrivant l'établissement d'un PPR Inondation du Rhône et de ses affluents,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-349-0003 du 14/12/2012 prescrivant l'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Rhône et de ses affluents dans la commune de Serrières,

VU le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 21/01 au 22/02/2013,

VU le rapport du commissaire-enquêteur en date du 14/03/2013

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture